

PROCÈS-VERBAL
DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 19 DECEMBRE 2025

Le 19 décembre 2025,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, l'Associé unique de la Société, la société **LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton**, dont le siège social est situé 22, avenue Montaigne 75008 PARIS, identifiée sous le numéro unique d'identification 775 670 417 RCS PARIS, propriétaire de l'intégralité des 400 actions composant 100% du capital social et des droits de vote de la Société, dûment représentée par Monsieur Stéphane BIANCHI, dûment habilité,

A pris la décision suivante portant sur la démission de Monsieur Eric Goguy de son mandat de Directeur Général de la Société.

Avis des présentes décisions a été donné au Commissaire aux Comptes ainsi qu'à la Secrétaire du Comité Social et Economique par email en date du 11 décembre 2025.

DECISION UNIQUE

L'Associé unique, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Eric Goguy de son mandat de Directeur Général de la Société avec effet à compter du 22 décembre 2025, décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

*Cette décision est **adoptée** par l'Associé unique.*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le représentant de l'Associé unique.

DocuSigned by:

49DFA416919D4C5...

L'Associé unique,
LVMH MOËT HENNESSY LOUIS VUITTON
Représenté par M. Stéphane BIANCHI